

LA PRÉSENCE DU COUGUAR AU PARC NATIONAL DU SAGUENAY... MYTHE OU RÉALITÉ?

Par Hugo Royer, responsable du Service de la conservation et de l'éducation, parc national du Saguenay et parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Jadis présent sur presque tout le territoire de l'Amérique du Nord, le cougour est maintenant susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable au Québec.

En effet, les chercheurs estiment que sa population n'a probablement jamais été vraiment abondante à tel point qu'on le croyait disparu du Québec depuis la seconde moitié du 19^e siècle. Dans les faits, cependant, depuis près de 50 ans, quelques centaines d'observations potentielles de cougour ont été répertoriées et, depuis quelques années maintenant, ces observations sont recueillies de façon plus rigoureuse. Les personnes qui prétendent avoir vu l'animal ou des indices de sa présence sont rencontrées et, à la suite de cette rencontre, un rapport d'observation est complété. La qualité de chacune de ces observations est ensuite analysée.

Au printemps et à l'été de 2004, deux personnes nous ont rapporté avoir observé, à des moments différents, la présence d'un cougour dans les limites du **parc national du Saguenay**. Des rapports d'observation ont donc été remplis et acheminés à M. Jean Tanguay, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce dernier mentionne que ce n'est pas la première fois qu'il entend parler d'observations dans le Bas-Saguenay. Par la suite, au tout début de l'hiver 2004-2005, deux employés du parc nous ont également rapporté avoir observé des empreintes d'animaux dans la neige, traces qu'ils n'ont pu cependant identifier. Après vérification, ces traces pourraient bien avoir été laissées par un cougour : une empreinte d'environ 10 cm à 12 cm de diamètre, une enjambée approximative de 60 cm et, fait marquant, une traînée de queue.

Trois stations ont donc été installées afin de recueillir des poils. L'objectif premier est de prouver scientifiquement la présence du cougour dans le secteur. À la première station, un périmètre de clôture de type barbelé a été installé. Le cougour est attiré par un appât constitué d'urine de la même espèce et disposé à l'intérieur du périmètre. Lorsque l'animal essaie d'atteindre l'appât, il laisse des poils sur la clôture. Les deux autres stations sont constituées de brosses à chat fixées à un poteau appâté. Les appâts testés sur ces deux stations sont différents, il s'agit de castoréum et de valériane. C'est sur l'une de ces stations qu'un échantillon de poils a été récolté à l'automne 2005. Malheureusement, après analyse en laboratoire, les résultats se sont avérés négatifs.

Les stations sont toujours en activité. Des observations récentes rapportées de villages voisins laissent supposer qu'il est possible que le félin rôde dans les parages. À ce jour, la présence du cougour a été prouvée scientifiquement dans des secteurs périphériques comme les Monts-Valin et la réserve faunique des Laurentides, des secteurs relativement rapprochés, quand on sait qu'un cougour mâle parcourt un territoire d'environ 300 km². La présence du cougour au **parc national du Saguenay**... mythe ou réalité? À suivre...

Source : www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/fiche_esp.asp?noEsp=57

